



Accusé de réception en préfecture
 092-219200789-20250625-2025_06_25_24-D...
 Date de télétransmission : 26/06/2025
 Date de réception/préfecture : 26/06/2025



NOTA.
 Plan dressé selon les limites de propriété présumées.
 Les limites de propriété et les superficies ne sont pas garanties en l'absence de bonnage contractuelle avec les riverains et de délimitation des propriétés des personnes publiques.
 La division d'une parcelle peut rendre les terrains inconstructibles au regard des règles d'urbanisme en vigueur.
 Les limites des lots sont issues du fichier "VLS002_PMI_4_JMA_L1+2022_EspacesPublics.dwg" fourni par le client, avec adaptation partielle sur les relevés topographiques effectués.
 Planimétrie rattachée au système RGF93 natif - CGA9.
 Altimétrie rattachée au système NGF-GN93 altitudes normales par procédé GNSS - mobile de géolocalisation RA-F20 - Précision du rattachement +/- 5cm.
 L'orientation de la feuille nord est donnée à titre indicatif.

Dossier : AG230050
 Document : DIV_P03-V01
 Date : 11 Octobre 2023
 Modification : 20 octobre 2023

COMMUNE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE

Département des Hauts-de-Seine

Boulevard Galliéni
Rue du Fond de la Noue
Rue Pointet
Rue Edouard Manet
Sections J et L du cadastre

PROJET DE DIVISION

DOCUMENT PROVISOIRE
En cours d'élaboration

Macro Lot n°1



RENERFER & VENANT
Geomètres - Experts

5 Boulevard Edgar Quinet
88 54
92703 Colombes cedex

Téléphone : 01 42 42 02 18
Télécoque : 01 42 42 25 95
cdmns@renerfer-venant.fr

afao

Qualité Sécurité
Environnement
Prestation Clientèle

ECHELLE : 1/500

DOSSIER : AG230050
DOCUMENT : DIV-P02-V01
DATE : 11 Octobre 2023
MODIFICATION : 20 octobre 2023

Le présent document ne peut servir que pour l'usage pour lequel il a été réalisé. Toute autre utilisation ne pourra engager la responsabilité de la société RENERFER & VENANT.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025_06_25_24-DE
Date de télétransmission : 26/06/2025
Date de réception préfecture : 26/06/2025

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Le 11 juin 2025

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

Brigade régionale d'évaluations IDF Ouest

3, avenue du Chemin de Presles

94417 – SAINT-MAURICE CEDEX

TELEPHONE : 01 45 11 64 47 / 06 09 46 91 34

MEL : emilie.bellec@dgfip.finances.gouv.fr

mél. Secrétariat : dnid.evaluations@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur de la DNID

à

EPFIF

4-14 rue Ferrus
75014 PARIS

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Amaury WATTELEZ

Mail : amaury.wattelez@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 06 98 27 13 38

Référence : **2025-92078-41474**

DS 24527854

Votre référence : VLG – PSV – MACRO-LOT 1

Dossier suivi par : Malika SAIDJ

LETTRE-AVIS DU DOMAINE

Objet : validation d'accord pour la cession amiable de plusieurs biens immobiliers.

Par saisine du 2 juin 2025 vous demandez l'accord du service des Domaines pour la cession à la commune au prix de revient de l'EPFIF d'un ensemble de biens situés dans le secteur du boulevard Gallieni à Villeneuve-la-Garenne, faisant partie d'un ensemble dénommé par vos services « Macro-lot n° 1 ».

La cession est prévue au coût de revient total engagé par l'EPFIF pour l'acquisition de ces biens, conformément à la convention d'intervention foncière conclue avec la ville, qui, en l'état actuel d'avancement du projet, et conformément à vos indications, est estimé par vos services à **8 571 999,99 € HT**.

Certains biens n'ayant pas encore été acquis par l'EPFIF ni même évalués, il s'agit d'un coût de revient **estimatif provisoire**, qui sera ajusté ultérieurement lorsque la totalité des biens auront été acquis afin de prendre en compte, pour les biens qui n'ont pas encore été acquis par l'EPFIF à ce jour, les montants des indemnités qui seront contractualisées à l'amiable ou par fixation du juge de l'expropriation.

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025_06_25_24-DE
Date de télétransmission : 26/06/2025
Date de réception préfecture : 26/06/2025

Parcelle	Lots de copropriétés	Adresse	Désignation	Acquis par l'EPFIF
L 297p		163 bd Gallieni	Pavillon R+1 et 2 partiel	OUI
L 298p		22 rue du Fond de la Noue	Pavillon R+1 + combles	OUI
L 273		14 rue du Fond de la Noue	Petit pavillon accolé en R+1	OUI
L 272		155 bd Gallieni	Petit pavillon accolé en R+1	OUI
L 108p		20 rue du Fond de la Noue	Petit pavillon en R+1	OUI
J 86		160 bd Gallieni	Maison R+1+c + dépendance	OUI
J 47	4,6	170 bd Gallieni	2 Appartements (lots 4 et 6)	OUI
J 47	3,7	170 bd Gallieni	Appartement/local/cave (lots 3 et 7)	OUI
J 49 – J 119		18 impasse Legendre	Maison R+1	OUI
J 104		172 bd Gallieni	Bureaux + entrepôts	OUI
J 85	1,2,3,7 et 8	162 bd Gallieni	Maison R+1+c en copro	OUI
J 47	2	170 bd Gallieni	Appartement	OUI
J 85	4,5,6,10	162 bd Gallieni	Maison R+1+c en copro	OUI
J 45		176 bd Gallieni	Maison R+2	OUI
J 102		174 bd Gallieni	Maison R +1	OUI
J 83		166 bd Gallieni	Maison R+1	OUI
J 47	1	170 bd Gallieni	Commerce (murs)	traité d'adhésion en cours de signature
J 47		170 bd Gallieni	Fonds de commerce (épicerie)	traité d'adhésion en cours de signature
J 85	9	162 bd Gallieni	Droit de jouissance	NON
L 109p		161 bd Gallieni	Petit pavillon R + 1 partiel	NON
J 47	8 et 9	170 bd Gallieni	Appartement	NON
J 47	5	170 bd Gallieni	Appartement	NON
J 105		174 bd Gallieni	Bar	NON
J 105		174 bd Gallieni	Ancien hôtel meublé	NON

Après examen de votre demande, le principe de la cession à la ville au coût de revient total engagé par l'EPFIF pour l'acquisition de ces biens, conformément à la convention d'intervention foncière, provisoirement estimé par vos services à **8 571 999,99 € HT** et qui sera réajusté ultérieurement lorsque l'EPFIF aura acquis la totalité des biens situés dans le périmètre, n'appelle pas d'observation.

La présente lettre-avis est valable 18 mois.

Pour le Directeur de la DNID et par délégation



Emilie BELLEC

Inspectrice Principale des Finances Publiques

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025_06_25_24-DE
Date de télétransmission : 26/06/2025
Date de réception préfecture : 26/06/2025